

INITIATIVES ETUDIANTES DU CONSEIL REGIONAL HAUTS-DE-FRANCE

La Région propose un dispositif afin d'aider les jeunes à réaliser leurs projets dans différents domaines :

- action sociale et de prévention santé à destination des étudiants
- action dans le but d'améliorer la qualité de vie des étudiants sur le campus
- actions et manifestations culturelles ou sportives
- projets à vocation professionnelle : insertion professionnelle, découverte des métiers
- projet dans le développement durable

Il faut appartenir à une association d'étudiants d'un établissement d'enseignement supérieur ou d'une classe prépa aux grandes écoles des Hauts de France.

L'aide régionale est plafonnée à 2 500 € par projet, dans la limite de 40 % du coût total du projet. L'intervention minimum de la Région est de 500 €. Un cofinancement d'autres partenaires ou un autofinancement de l'association est obligatoire.

Certains projets peuvent bénéficier de bonification :

- La Région pourra apporter une bonification, plafonnée à 3 500 € dans la limite de 60 % du coût total du projet, aux projets s'inscrivant dans le cadre de la Troisième révolution industrielle Hauts-de-France (REV3).
- Afin d'améliorer les conditions de vie des étudiants, durement touchés par la crise sanitaire, les projets contribuant à celles-ci bénéficient d'une bonification, l'aide pouvant aller jusqu'à 5 000 € dans la limite de 80 % du coût total du projet.

Les dossiers doivent être envoyés avant la date de réalisation par courrier ou mail à : initiativesetudiantes@hautsdefrance.fr

<http://guide-aides.hautsdefrance.fr/aide68>

Conseil Régional des Hauts-de-France:

151 avenue du président Hoover

59555 - Lille

<https://www.hautsdefrance.fr/>